

COMMUNES DE GRENAY, BULLY-LES-MINES et LOOS-EN-GOHELLE

PROJET DE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ DE L'ÉGLISE SAINT-LOUIS ET DU DISPENSAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUEL DE GRENAY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement, sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 22 octobre 2020, une enquête publique aura lieu pendant 15 jours consécutifs, **du lundi 16 novembre 2020 au lundi 30 novembre 2020 inclus**, sur le territoire des communes de Grenay, de Bully-les-Mines et de Loos-en-Gohelle. Cette enquête portera sur le projet de mise en œuvre d'un périmètre de protection modifié de l'Église Saint-Louis et du dispensaire de la Société de Secours Mutuel, tous deux situés sur le territoire de la commune de Grenay et protégés au titre des monuments historiques. Elle aura pour objet de désigner les ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui participent de l'environnement de ces deux monuments historiques, pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité. Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Grenay.

Madame Camille PERIN, inspecteur au Département du Nord, est désignée en qualité de commissaire enquêteur chargée de la conduite de cette enquête. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le Président du Tribunal Administratif de LILLE ou le conseiller délégué par ses soins ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête. Le public sera informé de ces décisions.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête en mairie de Grenay, Bully-les-mines et Loos-en-Gohelle, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête sera également consultable, dans son intégralité, depuis le site internet des services de l'État dans le département du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Périmètre de protection modifié de monuments historiques / Grenay - Église Saint-Louis et dispensaire de la Société de Secours Mutuel ».

Enfin, le public pourra consulter le dossier d'enquête depuis un poste informatique mis à sa disposition en préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP – rue Ferdinand Buisson – 62 020 ARRAS Cedex 9) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- soit en les consignants directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie des communes de Grenay, Bully-les-Mines et Loos-en-Gohelle ;
- soit en les adressant, par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, en mairie de Grenay - place Pasteur - 62160 GRENAY ;
- soit en les adressant, par courrier électronique, au commissaire enquêteur, par le biais du site internet des services de l'État dans le département du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique susvisée, en cliquant sur le bouton « Réagir à cet article ».

Les observations et propositions du public adressées par voie postale et par courrier électronique au commissaire enquêteur ainsi que les observations écrites du public reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences (aux lieux, jours et heures fixés ci-dessous) seront annexées, dans les meilleurs délais, au registre déposé au siège de l'enquête et seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le département du Pas-de-Calais (rubrique susvisée).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions :

- le lundi 16 novembre 2020 de 9h30 à 12h00, en mairie de Grenay ;
- le vendredi 27 novembre 2020 de 9h30 à 12h00, en mairie de Loos-en-Gohelle ;
- le lundi 30 novembre 2020 de 14h00 à 16h30, en mairie de Grenay.

Toutes informations sur le projet pourront être demandées à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) du Pas-de-Calais – Monsieur Stéphane PILON – Architecte des Bâtiments de France ou Madame Ingrid POISON - CS 10 007 - 62022 ARRAS Cedex / Tél. : 03 21 50 42 73 / mail : sdap.pas-de-calais@culture.gouv.fr

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête (comprenant, le cas échéant, le résultat de la consultation des propriétaires ou affectataires domaniaux des monuments) et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie des communes de Grenay, Bully-les-Mines et Loos-en-Gohelle ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet des services de l'État dans le département du Pas-de-Calais. Toute personne intéressée pourra en demander communication en s'adressant à la préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT-BICUPE-SUP).

A l'issue de l'enquête publique, la décision de création du périmètre de protection modifié sera prononcée conformément aux dispositions réglementaires et législatives du code du patrimoine par l'autorité administrative compétente (Préfet de département ou Préfet de région ou Ministre).